



Mode de gouvernance

COSMOSS de La MITIS

Présenté le 2 octobre 2014

Historique

En octobre 2001, est née une volonté, au niveau du Bas Saint-Laurent, pour travailler en intersectoriel afin de mieux répondre aux besoins des jeunes. C'est à ce moment qu'on a entendu pour la première fois, le nom COSMOSS qui signifie : Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé.

C'est au printemps 2004 qu'a été implanté COSMOSS dans La Mitis, avec La Table 16-30 considérant que le principal bailleur de fond s'adressait à cette tranche d'âge.

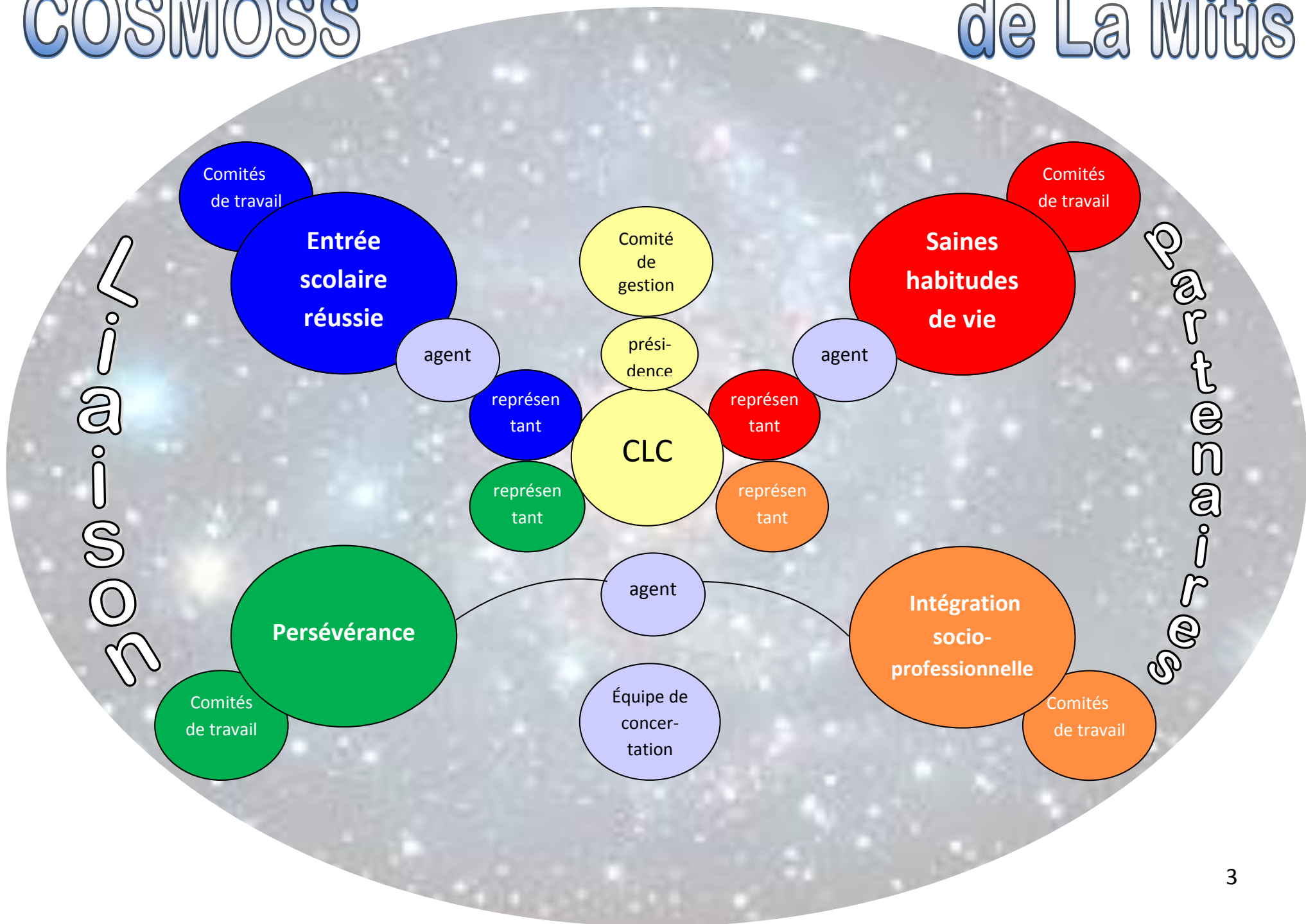
Dans La Mitis, depuis plusieurs années, le plan d'action local (PAL) jeunesse 0-17 ans avait déjà amorcé cette culture de concertation avec différents partenaires.

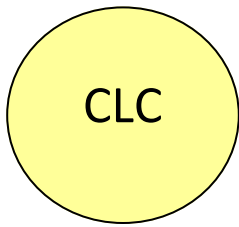
À l'automne 2004, la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC), cible deux territoires au Bas-Saint-Laurent, soit La Matapédia et La Mitis pour implanter Québec en Forme, au printemps 2005 et Prévention Ciblée -9mois/5ans à l'automne 2005. La concertation jeunesse dans La Mitis se déployait en quatre (4) Tables : -9mois/5 ans, 6-17 ans, 16-30 ans et activité physique 4-12 ans.

C'est au printemps 2008 que les CLC (Comité Local de Coordination) ont été créés pour signer le premier accord de coopération. L'instance régionale demandait que les CLC soit composés d'un représentant des quatre grands réseaux soit : Santé, Éducation, Emploi et Municipal ainsi que trois partenaires du communautaires provenant des groupes d'âge -9/5ans, 6-17 ans et 16-30 ans.

Après 10 ans d'existences, il était approprié de regarder en arrière pour mieux aller de l'avant. Lors de la journée Liaison Partenaires à l'automne 2013 (COSMOSS dans le compost), les participants ont été consultés sur 3 enjeux : la mobilisation, la structure et la communication. Cette consultation avait pour but d'alimenter les réflexions du CLC.

Voici la nouvelle gouvernance COSMOSS Mitis réorganisée à partir des quatre (4) enjeux de COSMOSS régional : *Favoriser une entrée scolaire réussie, Favoriser le développement des saines habitudes de vie, Encourager la persévérance scolaire et la réussite éducative, Favoriser une intégration sociale et professionnelle durable.*





COMITÉ LOCAL DE COORDINATION

1. COMPOSITION

Volet décisionnel

- La présidence, nommée parmi les (8) huit membres du CLC;
- Le CLC est composé des directions du CSSS, du Centre Local d'Emploi, de la Commission scolaire, de la MRC et/ou municipale; (Extrait de l'Accord de coopération)
- Quatre (4) représentants désignés, un (1) représentant par enjeux, dont trois (3), provenant d'organismes communautaires ou d'organismes de la communauté.

Volet consultatif

- Les agents provenant des quatre (4) enjeux;
- Le fiduciaire au besoin.

2. RÔLES

Les rôles des membres du CLC ci-dessous sont toujours effectués dans un souci de collaboration avec les partenaires impliqués dans le respect de la structure de concertation établie.

- Soutenir les efforts déployés pour chacun des quatre (4) enjeux ciblés;
- Harmoniser les mécanismes locaux de concertation (Entente MELS-MSSS, Québec en Forme, Avenir d'enfants, projets cliniques, ÉLÉ, etc.) afin de réduire les actions en silo;
- Développer des passerelles facilitant le passage d'un service à un autre;
- Témoigner de l'offre de services mitissiens sur le territoire local. Ils veillent à éliminer les doublons et au respect des missions et mandats des divers organismes partenaires de la démarche COSMOSS ;
- Définir le mode de gouvernance, les modalités et le partage de responsabilités de la concertation locale COSMOSS au besoin;
- En fonction de l'analyse du territoire local et des recommandations issues de la concertation des partenaires; les membres du CLC orientent et partagent les priorités d'intervention pour chacun des quatre (4) enjeux COSMOSS, afin d'améliorer la continuité et la complémentarité de l'offre de services mitissiens;
- Assurer la circulation de l'information au sein du groupe et s'impliquer activement dans l'atteinte des objectifs retenus.

3. QUORUM

Afin qu'il y ait quorum, le CLC doit être représenté par cinquante (50%) pour cent plus un (1), dont au moins deux (2) des membres doivent provenir des quatre (4) enjeux.

LA PRÉSIDENTE DU CLC

1. NOMINATION

Cette personne est nommée par ses pairs lors d'une rencontre du CLC. Son mandat est de deux (2) ans et est renouvelable. En cas de démission ou pour toutes autres raisons personnelles, la présidence est remplacée par un autre membre du CLC lors d'une rencontre régulière.

2. RÔLES

Les rôles de la présidence du CLC ci-dessous sont toujours effectués dans un souci de collaboration avec les partenaires impliqués, dans le respect de la structure de concertation établie par le CLC.

- Représente le comité local de coordination;
- Est membre d'office du comité de gestion;
- Est la gardienne de l'ensemble de la planification stratégique et du plan d'action de COSMOSS;
- En collaboration avec l'agent COSMOSS, la présidence prépare, organise et anime les rencontres du CLC.
- La présidence, ou un membre désigné par le CLC, représente, au besoin, le CLC dans les activités prévues; conférence, colloque, communication, autre;
- La présidence, ou un membre désigné par le CLC, représente, au besoin, le CLC au sein d'autres instances COSMOSS de son territoire ou à l'extérieur de ce dernier;
- Présente le rapport d'activités du CLC lors des journées de Liaison Partenaires;
- La présidence, ou un membre désigné par le CLC, représente le CLC auprès du CRC;
- Assure un suivi du comité de gestion lors des CLC;
- Assure que le CLC demeure actif;
- Vérifie le quorum.

COMITÉ DE GESTION

Le comité de gestion est issu du CLC, afin d'assurer le suivi des agents, des Tables et voit au bon fonctionnement de ces derniers.

1. COMPOSITION

Volet décisionnel

Le fiduciaire et la présidence doivent être présents pour chaque rencontre.

- La présidence (représente le CLC);
- le fiduciaire;
- Un (1) répondant par agent, mandaté par les Tables pour un mandat de deux (2) ans.

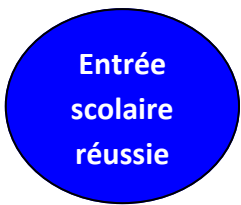
Volet consultatif

- Les agents provenant des quatre (4) enjeux.

2. RÔLES

Les rôles des membres du comité de gestion sont toujours effectués dans un souci de collaboration avec les partenaires impliqués, dans le respect de la structure de concertation établie par le CLC.

- Déterminer les conditions de travail (dont les salaires et les avantages sociaux) des ressources impliquées dans la réalisation des diverses activités prévues;
- Superviser le travail et la gestion du temps du personnel;
- Gérer les affaires courantes, suivi budgétaire, ressources humaines et peut aussi servir de référent pour des questions urgentes pour lesquelles les ressources permanentes ont besoin d'un avis ou d'une autorisation dans des délais rapides;
- Le répondant de l'agent et deux (2) membres des Tables ont la responsabilité de faire l'évaluation annuelle de leur ressource attribué à leur enjeu et de transmettre les résultats au comité de gestion.



LES TABLES DES QUATRE ENJEUX

1. COMPOSITION

Chaque Table est composée de partenaires provenant de différents milieux.

- Le partenaire interpellé par l'enjeu mandate une personne de son organisation.
- La personne mandatée doit être en mesure de participer aux décisions de la Table.

2. RÔLES

Les rôles des membres de chaque Table sont toujours effectués dans un souci de collaboration avec les partenaires impliqués, dans le respect de la structure de concertation établie par le CLC.

- Désigner, pour une période d'un an, un représentant pour siéger au sein du CLC. Il sera leur répondant à cette instance. La personne ainsi désignée peut être reconduite dans ce mandat, pour plus d'une fois;
- Prioriser des d'actions selon des besoins locaux identifiés selon des problématiques socio sanitaires, des orientations fournies par des partenaires financiers et des instances régionales;
- Préparer un plan d'action et le recommander au CLC, avant que celui-ci soit déposé au bailleur de fonds. Les membres des Tables sont en quelque sorte un comité expert jouant un rôle d'aviseur auprès du CLC;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action ainsi que le budget associé à celui-ci.
- Désigner au besoin, pour une période de deux (2) ans, un représentant au sein du comité de gestion. La personne ainsi désignée peut être reconduite dans ce mandat pour plus d'une fois;
- Selon les besoins, recruter des organismes ou partenaires pour faire partie de son instance;
- Évaluer le travail des comités annuellement.



REPRÉSENTANT DES QUATRE ENJEUX AU CLC

Entrée scolaire réussie - saines habitudes de vie – persévérance - intégration sociale et professionnelle

1. NOMINATION

La personne est désignée par ses pairs lors d'une rencontre de sa Table. Son mandat est renouvelable annuellement. En cas de démission ou pour toutes autres raisons, le répondant est remplacé par un autre membre de la Table lors d'une rencontre régulière.

2. RÔLES

Les rôles du représentant de l'enjeu sont toujours effectués dans un souci de collaboration avec les partenaires impliqués, dans le respect de la structure de concertation établie par le CLC.

- Représente la Table au CLC ainsi que lors d'activités prévues; conférence, colloque, communication, autres;
- Participe activement au CLC ainsi qu'au sein de la Table qu'il représente;
- Assure une liaison entre la Table et le CLC et vise versa.

COMITÉS DE TRAVAIL DE CHAQUE ENJEU

Les comités de travail sont issus des Tables et ont des mandats bien précis;

1. COMPOSITION

- Les comités de travail sont composés de toutes personnes concernées par les actions.

2. RÔLES

- S'assurer de la réalisation des travaux identifiés dans le plan d'action;
- Peut être accompagné par un agent ou une autre ressource;
- Informer la Table de l'avancement des travaux.




agent

L'AGENT

Les agents relèvent du comité de gestion. Leurs rôles sont déterminés par les Tables.

1. RÔLES

- Planifie le travail à réaliser et s'assure de rencontrer les échéances et objectifs fixés;
- Coordonne la réalisation des différents dossiers;
- Assure le suivi du budget local;
- Prépare, convoque et anime des rencontres;
- Recueille l'information, l'analyse et rédige des documents tels que des comptes rendus, rapports d'activités, états de situation, demandes de soutien, bulletins d'information, et autres;
- Rencontre différents partenaires pour faire avancer les actions, il partage de l'information, développe des collaborations, les sensibilise à la démarche COSMOSS;
- Organise des événements et mobilise les personnes visées;
- S'engage à la collaboration et au bon fonctionnement de l'organisation Cosmoss;
- Peut appuyer les comités dans ses travaux, soit en soutien à cette concertation ou pour la réalisation d'actions;
- Assure le lien entre les comités de travail et la Table.



Équipe de
concertation

L'ÉQUIPE DE CONCERTATION

1. COMPOSITION

Les agents provenant des quatre (4) enjeux.

2. RÔLES

- Se réunit mensuellement;
- Fait une mise en commun des différentes démarches de concertation;
- Recherche et met en place différents modèles de coopération entre les instances de concertation;
- Voit à la cohérence de la concertation de la MRC de La Mitis;
- Voit à la réalisation et à l'organisation des activités de *Liaison partenaires* et autres actions;
- S'assure de l'harmonisation des efforts déployés pour chacun des quatre (4) enjeux ciblés;
- Participe et collabore au bon fonctionnement de l'équipe de travail.

LIAISON PARTENAIRES

Cette journée d'activités permet de réunir tous les partenaires COSMOSS de La Mitis, deux (2) fois par année (au printemps et à l'automne). C'est un lieu d'information, d'échange, de bilan, d'appels de collaboration et de prises d'orientations communes. La journée *Liaison partenaires* peut aussi offrir de la formation, afin de répondre à des besoins ou encore planifier des activités de réseautage.

À l'automne, cette journée permettra aux partenaires de profiter de formation ou encore d'activités de réseautage. C'est aussi le moment de présenter la composition des membres qui feront partie de la structure COSMOSS et d'établir des orientations pour l'année à venir.

La rencontre du printemps a comme mission de faire un bilan de l'année et commencer une réflexion afin d'être en mesure d'amorcer les travaux plus rapidement à l'automne.